

Rapport de développement durable 2025



Table des matières

1 Partie qualitative	3
2 Partie quantitative	7
Annexe.....	11
Picard Angst : Rapports ASIP – PAT BVG : portefeuille global mesurable.....	12
Picard Angst : Rapports ASIP – PAT BVG : classes d'actifs mesurables	13
Finreon : rapport carbone pour PAT BVG au 31 décembre 2025.....	21
Reichmuth & CO : Rapport non financier 2025 – Mandat «Infrastructure»	23

1 Partie qualitative

L'exercice des droits de vote des actionnaires s'effectue conformément aux critères définis dans le règlement de placement. Les détails relatifs à l'exercice des droits de vote en 2025 sont disponibles sur le site Internet de PAT BVG :¹.

Exercice des droits de vote

Au 31 décembre 2025, les placements en actions suisses s'élèvent à 987,62 millions de CHF. Sur ce montant, 151,75 millions de CHF correspondent à des placements directs et 835,87 millions de CHF à des véhicules de placement collectifs. La part des actions détenues directement représente ainsi 15,4 % de la quote-part en actions suisses.

Placements en actions au 31 décembre 2025

Le seuil minimum de 20 % pour les placements directs en actions suisses n'étant pas atteint, les droits de vote des actionnaires ne seront pas exercés au cours de l'exercice sous revue.

Les investissements dans le capital-investissement, la dette privée et les infrastructures sont réalisés par l'intermédiaire de partenaires d'investissement externes spécialisés. Les exigences existantes en matière de durabilité sont appliquées sans changement au cours de l'exercice sous revue et font l'objet d'un contrôle dans le cadre de la surveillance continue.

Marchés privés

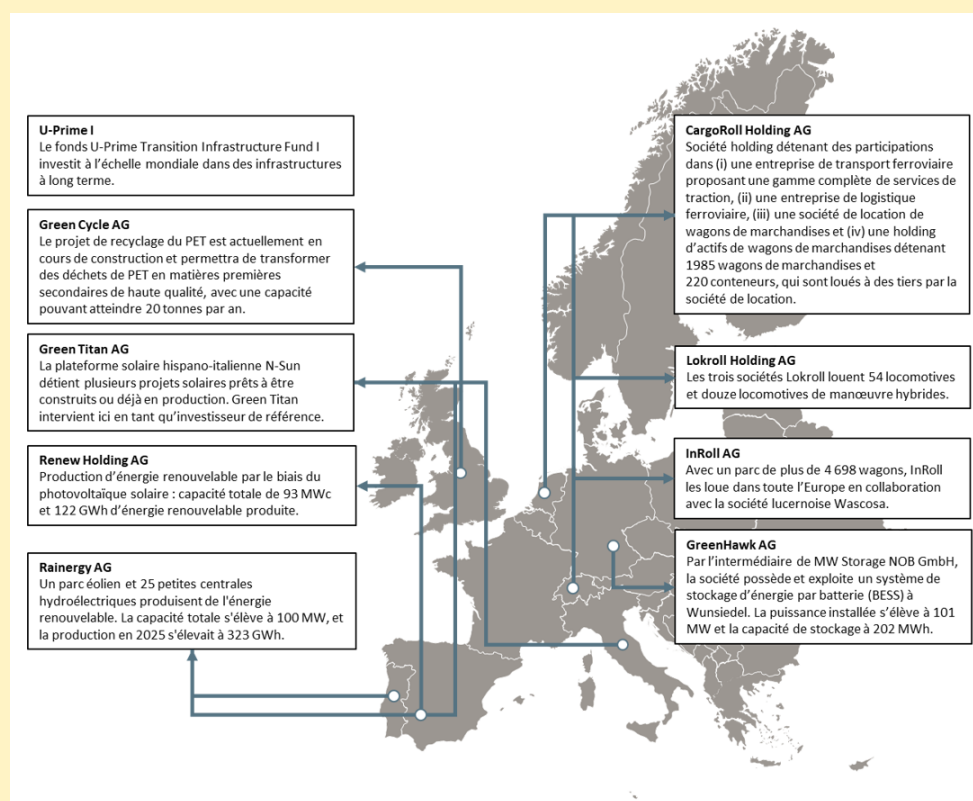
La disponibilité limitée des données et l'absence de normalisation des indicateurs ESG continuent de compliquer la comparabilité des informations relatives au développement durable sur les marchés privés. C'est pourquoi l'évaluation de ces classes d'actifs repose actuellement principalement sur des critères qualitatifs et sur les rapports fournis par les partenaires d'investissement concernés.

¹ <https://www.pat-bvg.ch/downloads>

Dans le domaine des infrastructures, les investissements s'élevaient à environ 1,1 milliard de francs suisses à la fin de l'année dans les énergies renouvelables et les projets d'infrastructures durables. Il s'agit notamment d'investissements dans l'énergie solaire et éolienne, l'énergie hydraulique, ainsi que de projets dans les domaines de l'électrification des transports et de l'économie circulaire.

Encadré : Mandat « Infrastructures »²

Au 31 décembre 2025, le mandat comptait neuf investissements. Les huit investissements directs sont tous situés en Europe. L'investissement indirect dans un fonds est réalisé à l'échelle mondiale. Les installations ou portefeuilles d'infrastructures sont en partie déjà en service et en partie encore en construction. De plus amples détails sur le mandat d'infrastructure figurent en annexe.



² Voir annexe : Rapport non financier 2025 – Mandat d'infrastructure Reichmuth & CO

Une feuille de route de réduction des émissions de CO₂ est en cours d'élaboration pour le portefeuille immobilier suisse détenu en direct. L'objectif est de réduire progressivement les émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer l'efficacité énergétique du parc immobilier.

Immobilier

Encadré : Projet de construction du complexe « Residenza Hedera », à Tenero

Avec le complexe « Residenza Hedera » à Tenero, PAT BVG a réalisé un projet de construction neuve tourné vers l'avenir, prêt à accueillir ses occupants depuis août 2025 et résolument axé sur la durabilité sous toutes ses formes. Le complexe comprend deux bâtiments et bénéficie d'un emplacement stratégique, juste en face de la gare, ce qui garantit une excellente desserte par les transports en commun et contribue de manière significative à la réduction du trafic individuel motorisé.

Une attention particulière a été accordée à la durabilité sociale. L'intégration ciblée du complexe dans le plan de quartier existant, ainsi que la révision de ce dernier, ont permis de parvenir à une insertion harmonieuse dans l'environnement. Des espaces de rencontre aménagés de manière attrayante entre les bâtiments, une aire de jeux rénovée ainsi qu'une salle commune favorisent activement les échanges et la vie en communauté entre les résidents. Ils renforcent ainsi la cohésion sociale au sein du lotissement.

Sur le plan écologique également, le projet se distingue clairement. Les bâtiments ont été construits selon une méthode de construction massive avec une façade compacte à haute efficacité énergétique. Il convient notamment de souligner la végétalisation ciblée des façades sur deux orientations, qui contribue à la biodiversité grâce à une plantation variée et crée un aspect vivant et de grande qualité. Des fenêtres à triple vitrage assurent une isolation thermique optimale.

L'approvisionnement en énergie repose sur une pompe à chaleur air-eau associée à une installation photovoltaïque sur le toit, qui fournit de l'électricité durable pour la production de chaleur ainsi que pour la consommation propre des habitants. Dans le cadre d'un regroupement pour l'autoconsommation (ZEV), l'électricité solaire produite localement est utilisée de manière efficace. En complément, les résidents disposent en été d'une fonction de « freecooling » optimisée sur le plan énergétique. Des mesures comportementales simples, telles que la fermeture des fenêtres et des stores, permettent de réduire encore davantage la consommation d'énergie.



Dans une optique de planification à long terme et tournée vers l'avenir, l'infrastructure dédiée à la mobilité électrique a également été prise en compte : la moitié des places de stationnement est déjà prééquipée pour l'installation de bornes de recharge, ce qui garantit une adaptation flexible à la demande croissante en matière de mobilité électrique.

Le complexe « Residenza Hedera » illustre parfaitement l'approche globale de PAT BVG en matière de développement durable. Les aspects écologiques, économiques et sociaux ont été pris en compte à parts égales et intégrés dans le développement du projet. Ce dernier apporte ainsi une nouvelle contribution substantielle à la transformation continue vers un portefeuille immobilier durable

Le respect des exigences en matière de développement durable est vérifié dans le cadre de la surveillance régulière des placements. À cette occasion, les activités en matière de développement durable des gestionnaires de fortune mandatés ainsi que l'évolution des indicateurs ESG pertinents sont régulièrement analysées.

Contrôle et engagement

Dans le classement climatique des placements financiers établi par l'Alliance climatique suisse, PAT BVG conserve la note « Good Practice ». Par ailleurs, PAT BVG a participé au test climatique PACTA 2024 de l'Office fédéral de l'environnement et y participera également en 2026.

2 Partie quantitative

L'analyse quantitative de la durabilité des placements a été réalisée par Picard Angst. Le calcul des indicateurs ESG repose sur les données de MSCI ESG Research. Des évaluations détaillées concernant les différentes classes d'actifs figurent en annexe du présent rapport.

Analyse quantitative du portefeuille PAT BVG

	Parts part ³	Disponibilité Indicateur ⁴	Taux de transparence II
Liquidité	5,1 %		
Obligations en CHF	2,1 %	1,8 % →	82,1 %
Obligations mondiales	8,2 %	8,2 % →	100,0 %
Actions suisses	9,1 %	9,1 % →	100,0 %
Actions internationales	15,7 %	15,7 % →	100,0 %
Actions des marchés émergents	5,8 %	5,8 % →	100,0 %
Or	2,3 %		
Marchés privés	13,1 %		
Infrastructures	9,8 %		
Immobilier	28,7 %		
Total	100,0 %		
Taux de transparence I	41,0 %		

Source : rapport PAT BVG au 31 décembre 2025 et calculs propres

Au 31 décembre 2025, le **taux de transparence II** s'élève à 41,0 % de la fortune, soit 4,45 milliards de CHF. La mesurabilité des indicateurs ESG se limite actuellement aux classes d'actifs que sont les obligations et les actions.

Actifs mesurables

La couverture des données au sein des catégories d'investissement analysées reste élevée. Un **taux de transparence II** de 100 % est atteint pour toutes les classes d'actifs, à l'exception des obligations en CHF. Dans ce cas, le **taux de transparence II** s'élève à 82,1 %. La part non évaluable se compose principalement de dépôts à terme.

Le **taux de transparence I** du portefeuille PAT BVG conduit à la situation actuelle suivante dans les catégories « Corporates » et « Governments » en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre (Scope 1+2⁵ et Scope 3⁶)

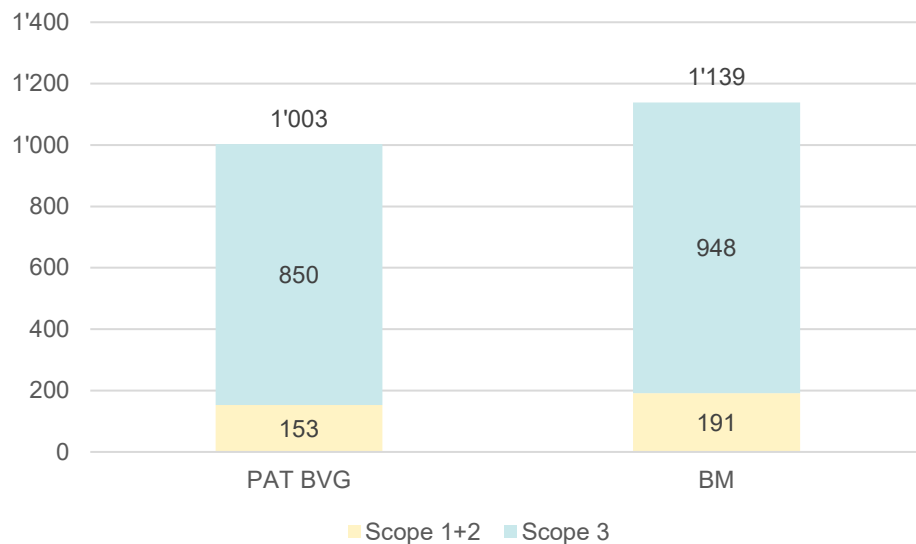
³ Source : Rapport PAT BVG au 31 décembre 2025

⁴ En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre

⁵ Scope 1 : émissions directes générées dans le cadre de la prestation de services d'une entreprise. Scope 2 : émissions indirectes résultant de la production d'énergie et qui sont achetées par une entreprise auprès de tiers, comme par exemple l'électricité ou la chaleur.

⁶ Autres émissions indirectes générées en amont et en aval de la chaîne de valeur de l'entreprise.

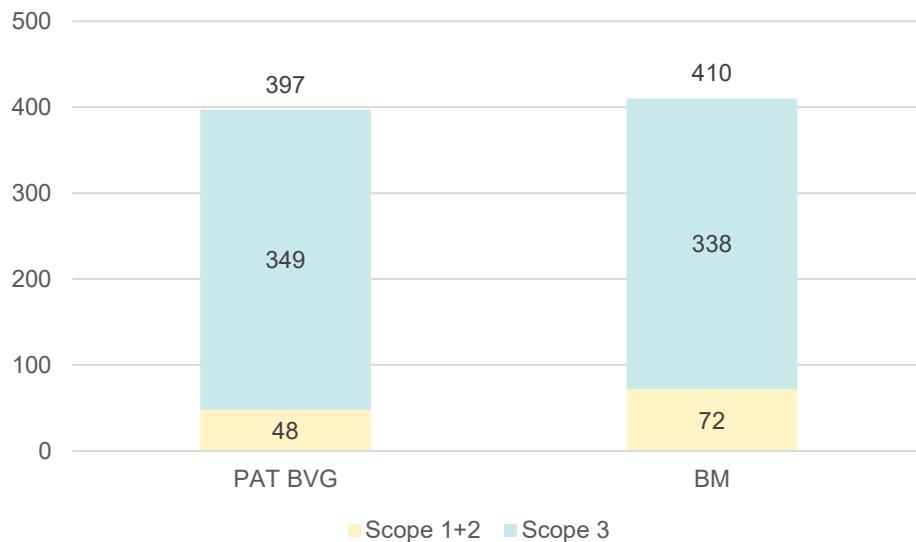
Intensité (tCO₂e / million de CHF de chiffre d'affaires)



Source : Picard Angst : Rapport ASIP – PAT BVG

L'intensité des émissions de gaz à effet de serre, mesurée en tonnes par million de CHF de chiffre d'affaires selon le taux de transparence, est comparée à l'indice de référence (BM) calculé pour le PAT BVG.

Empreinte carbone (tCO₂e / million de CHF d'investissement)



Source : Picard Angst : Rapport ASIP – PAT BVG

L'empreinte carbone, mesurée en tonnes par million de CHF d'investissement selon le taux de transparence, est comparée à l'indice de référence (BM) calculé pour le PAT BVG.

Le risque carbone du portefeuille reste à un niveau modéré. En ce qui concerne l'empreinte carbone, le portefeuille présente un profil faible. Par rapport à l'année précédente, le bilan climatique du portefeuille reste globalement stable.

L'intensité en gaz à effet de serre des obligations d'État s'élève à 585 tonnes d'équivalent CO₂ par million de CHF de produit intérieur brut nominal. Par rapport à la mesure de l'année précédente, cela correspond à une légère augmentation. Par rapport à l'indice de référence, le portefeuille se situe à un niveau comparable. Cet indicateur est notamment influencé par les expositions aux marchés émergents.

Obligations d'État

L'exposition aux combustibles fossiles s'élève à 2,7 % pour le charbon (contre 3,0 % l'année précédente) et à 6,0 % pour le pétrole et le gaz (contre 8,4 % l'année précédente). Cet indicateur indique si une entreprise tire directement ses revenus des combustibles fossiles et n'est pas pris en compte dans le calcul des émissions de gaz à effet de serre.

Exposition aux combustibles fossiles

44,5 % des entreprises analysées ont défini un objectif de zéro émission nette vérifié ainsi que des objectifs intermédiaires crédibles. On constate une légère amélioration par rapport à l'année précédente. Cet indicateur mesure l'existence d'objectifs validés et non la réduction effective des émissions de gaz à effet de serre.

Transition vers la neutralité carbone

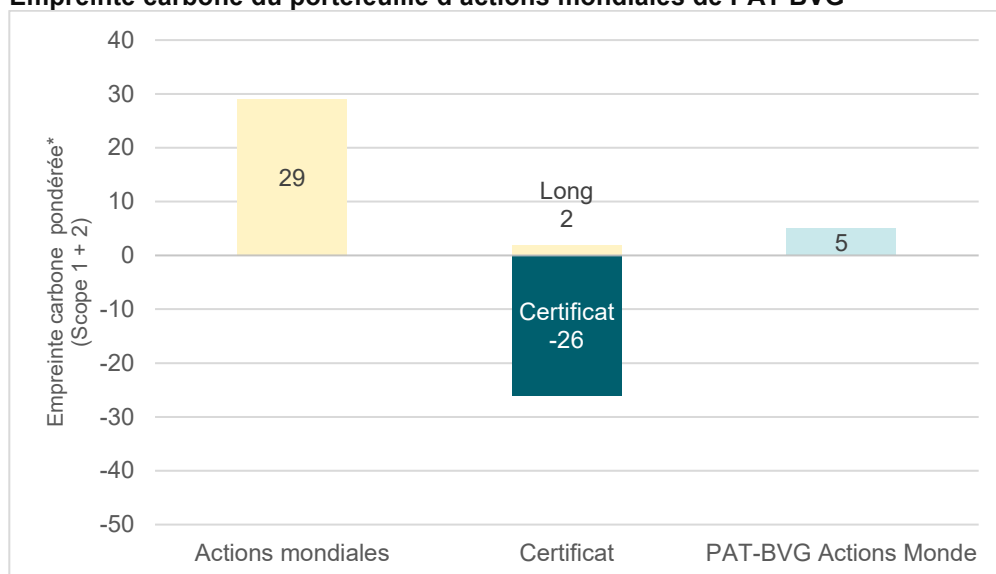
La part totale des actions mondiales, d'un montant de 1,71 milliard de CHF, est compensée en CO₂.

Module Finreon⁷

L'empreinte carbone financée indiquée repose sur les émissions de gaz à effet de serre des entreprises concernées, imputées proportionnellement aux portefeuilles. Cet indicateur sert à mesurer les risques d'investissement liés au climat et ne représente pas les émissions directes de PAT BVG, mais l'empreinte carbone de PAT BVG par rapport aux émissions de CO₂ générées par les entreprises du portefeuille.

L'évolution de l'empreinte carbone financée est illustrée dans le graphique ci-dessous. De plus amples détails figurent en annexe, sous la rubrique « Finreon Carbon Reporting » au 31 décembre 2025.

Empreinte carbone du portefeuille d'actions mondiales de PAT BVG



Source : Finreon – Rapport carbone pour PAT BVG au 31/12/2025

* en tCO₂ équivalent par million d'euros de valeur d'entreprise incluant la trésorerie (EVIC)

⁷ Finreon – Rapport carbone pour PAT BVG au 31/12/2025

Annexe

- Picard Angst : Rapport ASIP – Portefeuille global mesurable de PAT BVG
- Picard Angst : Rapport ASIP – PAT BVG : classes d'actifs mesurables
- Finreon : Rapport carbone pour PAT BVG au 31/12/2025
- Reichmuth & CO : Rapport non financier 2025 – Mandat « Infrastructures »



Daniel Eberhard
Directeur adjoint des placements

+41 71 556 34 02

daniel.eberhard@pat-bvg.ch

Personalvorsorgestiftung der Ärzte und Tierärzte PAT-BVG

Direction et prévoyance

PAT BVG
Frongartenstrasse 9
9001 Saint-Gall

Tél. +41 71 556 34 00
www.pat-bvg.ch
info@pat-bvg.ch

Secteur immobilier

PAT BVG
Lindenrain 4
3012 Berne

Tél. +41 31 330 22 62
www.pat-bvg.ch
immo@pat-immo.ch

Picard Angst : Rapports ASIP – PAT BVG : portefeuille global mesurable

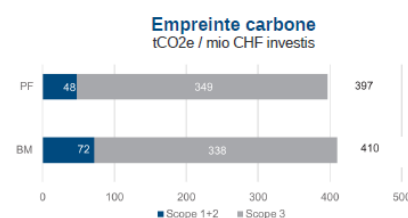
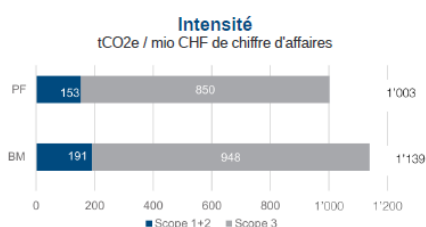


Reporting ASIP – Portefeuille global PAT-BVG

Benchmark : stratégie de placement PAT-BVG selon le règlement de placement

Données du portefeuille au 31.12.2025

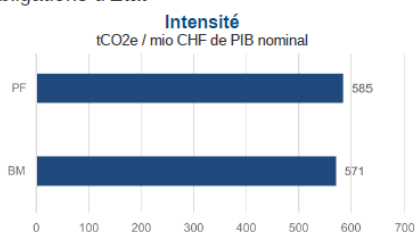
I. Émissions de gaz à effet de serre



Catégorie d'émissions couverte	Portefeuille	Benchmark
Scope 1 + 2	91%	88%
Scope 3	92%	88%

PF : Portefeuille, BM : Benchmark
Le risque carbone est réparti dans les catégories très faible (0 à < 15), faible (15 à < 70), modéré (70 à < 250), élevé (250 à < 525) et très élevé (≥ 525).

Obligations d'État



	Part de la fortune	Couverture
Portefeuille	2%	89%
Benchmark	6%	84%

Le point de données représente l'intensité en gaz à effet de serre d'une économie (exprimée en tonnes par million de CHF de PIB nominal). Plus la valeur est élevée, plus l'économie est intensive en émissions. Sont pris en compte les six gaz à effet de serre couverts par le Protocole de Kyoto : dioxyde de carbone, protoxyde d'azote, hydrofluorocarbures, perfluorocarbures et hexafluorure de soufre. La grandeur utilisée pour la normalisation (PIB nominal) est cohérente avec celle retenue pour les données d'intensité relatives aux entreprises (intensité selon Scope 1+2, normalisée en tonnes par million de CHF de chiffre d'affaires).

Le profil d'émissions des obligations d'État est réparti dans les catégories très faible (0 à < 200), faible (200 à < 375), modéré (375 à < 625), élevé (625 à < 1100) et très élevé (≥ 1100).

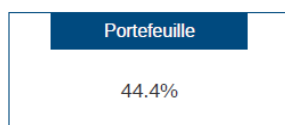
II. Exposition aux combustibles fossiles

Répartition proportionnelle du portefeuille	Portefeuille	Benchmark
Charbon	2.7%	2.5%
Autres combustibles fossiles	6.0%	7.7%

Part des placements dans des entreprises réalisant des revenus (chiffre d'affaires > 0%) issus d'activités liées au charbon et à d'autres combustibles fossiles (pétrole et gaz).

III. Engagement vérifié vers le zéro émission nette

Part des entreprises du portefeuille présentant un engagement vérifié (SBTi) vers le zéro émission nette et des objectifs intermédiaires crédibles :



La Science Based Targets initiative (SBTi) promeut des mesures climatiques ambitieuses dans le secteur privé en permettant aux organisations de définir des objectifs de réduction des émissions fondés sur la science.

Picard Angst : Rapports ASIP – PAT BVG : classes d'actifs mesurables

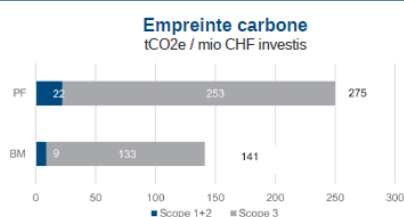
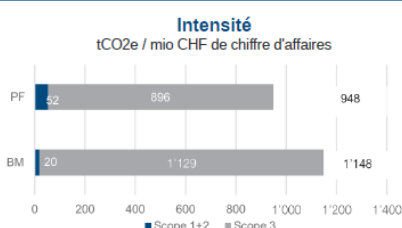
..: PICARD ANGST

Reporting ASIP – PAT-BVG Obligations CHF

Benchmark : SIX Swiss Bond Index AAA - BBB TR

Données du portefeuille au 31.12.2025

I. Émissions de gaz à effet de serre

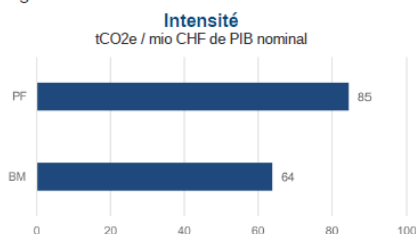


Catégorie d'émissions couverte	Portefeuille	Benchmark
Scope 1 + 2	73%	70%
Scope 3	73%	70%

PF : Portefeuille, BM : Benchmark

Le risque carbone est réparti dans les catégories très faible (0 à < 15), faible (15 à < 70), modéré (70 à < 250), élevé (250 à < 525) et très élevé (≥ 525).

Obligations d'État



	Part de la fortune	Couverture
Portefeuille	8%	76%
Benchmark	23%	64%

Le point de données représente l'intensité en gaz à effet de serre d'une économie (exprimée en tonnes par million de CHF de PIB nominal). Plus la valeur est élevée, plus l'économie est intensive en émissions. Sont pris en compte les six gaz à effet de serre couverts par le Protocole de Kyoto : dioxyde de carbone, protoxyde d'azote, hydrofluorocarbures, perfluorocarbures et hexafluorure de soufre. La grandeur utilisée pour la normalisation (PIB nominal) est cohérente avec celle retenue pour les données d'intensité relatives aux entreprises (intensité selon Scope 1+2, normalisée en tonnes par million de CHF de chiffre d'affaires).

Le profil d'émissions des obligations d'État est réparti dans les catégories très faible (0 à < 200), faible (200 à < 375), modéré (375 à < 625), élevé (625 à < 1100) et très élevé (≥ 1100).

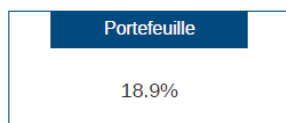
II. Exposition aux combustibles fossiles

Répartition proportionnelle du portefeuille	Portefeuille	Benchmark
Charbon	1.8%	0.7%
Autres combustibles fossiles	3.7%	1.6%

Part des placements dans des entreprises réalisant des revenus (chiffre d'affaires > 0%) issus d'activités liées au charbon et à d'autres combustibles fossiles (pétrole et gaz).

III. Engagement vérifié vers le zéro émission nette

Part des entreprises du portefeuille présentant un engagement vérifié (SBTi) vers le zéro émission nette et des objectifs intermédiaires crédibles :



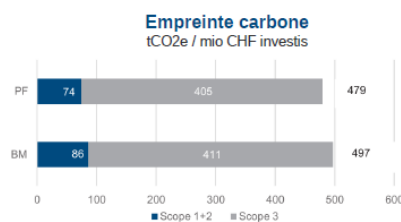
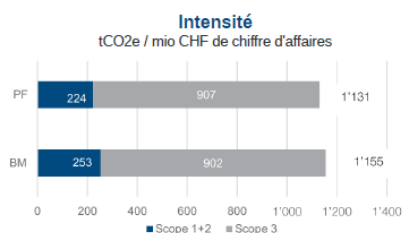
La Science Based Targets initiative (SBTi) promeut des mesures climatiques ambitieuses dans le secteur privé en permettant aux organisations de définir des objectifs de réduction des émissions fondés sur la science.

Reporting ASIP – PAT-BVG Obligations Monde

Benchmark : Bloomberg Global Aggregate - Corporate Index

Données du portefeuille au 31.12.2025

I. Émissions de gaz à effet de serre

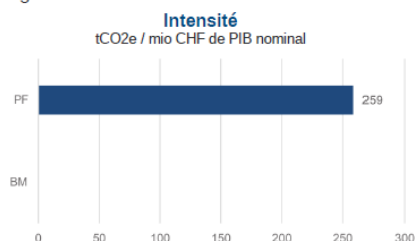


Catégorie d'émissions couverte	Portefeuille	Benchmark
Scope 1 + 2	91%	97%
Scope 3	92%	97%

PF : Portefeuille, BM : Benchmark

Le risque carbone est réparti dans les catégories très faible (0 à < 15), faible (15 à < 70), modéré (70 à < 250), élevé (250 à < 525) et très élevé (≥ 525).

Obligations d'État



	Part de la fortune	Couverture
Portefeuille	3%	100%
Benchmark	0%	n.a.

Le point de données représente l'intensité en gaz à effet de serre d'une économie (exprimée en tonnes par million de CHF de PIB nominal). Plus la valeur est élevée, plus l'économie est intensive en émissions. Sont pris en compte les six gaz à effet de serre couverts par le Protocole de Kyoto : dioxyde de carbone, protoxyde d'azote, hydrofluorocarbures, perfluorocarbures et hexafluorure de soufre. La grandeur utilisée pour la normalisation (PIB nominal) est cohérente avec celle retenue pour les données d'intensité relatives aux entreprises (intensité selon Scope 1+2, normalisée en tonnes par million de CHF de chiffre d'affaires).

Le profil d'émissions des obligations d'État est réparti dans les catégories très faible (0 à < 200), faible (200 à < 375), modéré (375 à < 625), élevé (625 à < 1100) et très élevé (≥ 1100).

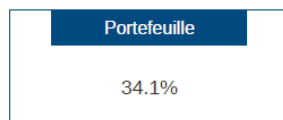
II. Exposition aux combustibles fossiles

Répartition proportionnelle du portefeuille	Portefeuille	Benchmark
Charbon	5.4%	5.3%
Autres combustibles fossiles	13.9%	14.7%

Part des placements dans des entreprises réalisant des revenus (chiffre d'affaires > 0%) issus d'activités liées au charbon et à d'autres combustibles fossiles (pétrole et gaz).

III. Engagement vérifié vers le zéro émission nette

Part des entreprises du portefeuille présentant un engagement vérifié (SBTi) vers le zéro émission nette et des objectifs intermédiaires crédibles :



La Science Based Targets initiative (SBTi) promeut des mesures climatiques ambitieuses dans le secteur privé en permettant aux organisations de définir des objectifs de réduction des émissions fondés sur la science.

Reporting ASIP – PAT-BVG Obligations d'État des marchés émergents

Benchmark : J.P. Morgan EMBI Glb. Div. Comp. (iShares J.P. Morgan USD Emerging Markets Bond ETF)

Données du portefeuille au 31.12.2025

I. Émissions de gaz à effet de serre

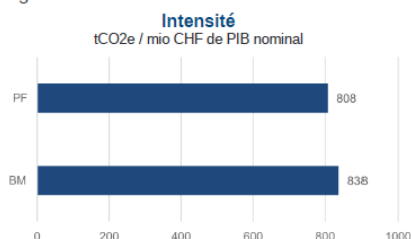


Catégorie d'émissions couverte	Portefeuille	Benchmark
Scope 1 + 2	20%	10%
Scope 3	23%	11%

PF : Portefeuille, BM : Benchmark

Le risque carbone est réparti dans les catégories très faible (0 à < 15), faible (15 à < 70), modéré (70 à < 250), élevé (250 à < 525) et très élevé (≥ 525).

Obligations d'État



	Part de la fortune	Couverture
Portefeuille	44%	100%
Benchmark	81%	100%

Le point de données représente l'intensité en gaz à effet de serre d'une économie (exprimée en tonnes par million de CHF de PIB nominal). Plus la valeur est élevée, plus l'économie est intensive en émissions. Sont pris en compte les six gaz à effet de serre couverts par le Protocole de Kyoto : dioxyde de carbone, protoxyde d'azote, hydrofluorocarbures, perfluorocarbures et hexafluorure de soufre. La grandeur utilisée pour la normalisation (PIB nominal) est cohérente avec celle retenue pour les données d'intensité relatives aux entreprises (intensité selon Scope 1+2, normalisée en tonnes par million de CHF de chiffre d'affaires).

Le profil d'émissions des obligations d'État est réparti dans les catégories très faible (0 à < 200), faible (200 à < 375), modéré (375 à < 625), élevé (625 à < 1100) et très élevé (≥ 1100).

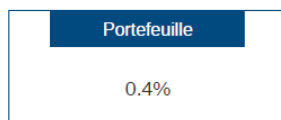
II. Exposition aux combustibles fossiles

Répartition proportionnelle du portefeuille	Portefeuille	Benchmark
Charbon	0.8%	0.6%
Autres combustibles fossiles	12.1%	6.0%

Part des placements dans des entreprises réalisant des revenus (chiffre d'affaires > 0%) issus d'activités liées au charbon et à d'autres combustibles fossiles (pétrole et gaz).

III. Engagement vérifié vers le zéro émission nette

Part des entreprises du portefeuille présentant un engagement vérifié (SBTi) vers le zéro émission nette et des objectifs intermédiaires crédibles :



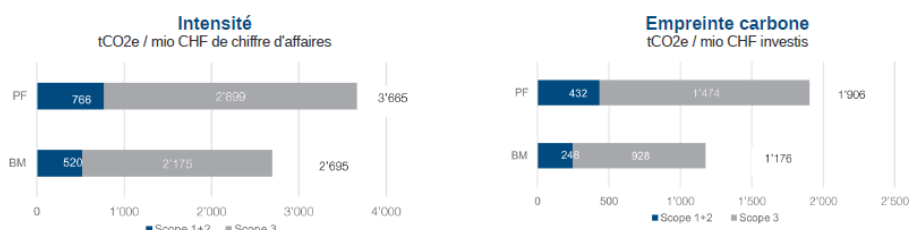
La Science Based Targets initiative (SBTi) promeut des mesures climatiques ambitieuses dans le secteur privé en permettant aux organisations de définir des objectifs de réduction des émissions fondés sur la science.

Reporting ASIP – PAT-BVG Obligations d'entreprises des marchés émergents

Benchmark : JPM CEMBI Broad Div. Comp (iShares JP Morgan USD EM Corp Bond ETF)

Données du portefeuille au 31.12.2025

I. Émissions de gaz à effet de serre

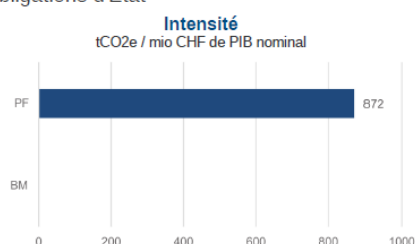


Catégorie d'émissions couverte	Portefeuille	Benchmark
Scope 1 + 2	54%	88%
Scope 3	60%	89%

PF : Portefeuille, BM : Benchmark

Le risque carbone est réparti dans les catégories très faible (0 à < 15), faible (15 à < 70), modéré (70 à < 250), élevé (250 à < 525) et très élevé (≥ 525).

Obligations d'État



	Part de la fortune	Couverture
Portefeuille	4%	100%
Benchmark	0%	n.a.

Le point de données représente l'intensité en gaz à effet de serre d'une économie (exprimée en tonnes par million de CHF de PIB nominal). Plus la valeur est élevée, plus l'économie est intensive en émissions. Sont pris en compte les six gaz à effet de serre couverts par le Protocole de Kyoto : dioxyde de carbone, protoxyde d'azote, hydrofluorocarbures, perfluorocarbures et hexafluorure de soufre. La grandeur utilisée pour la normalisation (PIB nominal) est cohérente avec celle retenue pour les données d'intensité relatives aux entreprises (intensité selon Scope 1+2, normalisée en tonnes par million de CHF de chiffre d'affaires).

Le profil d'émissions des obligations d'État est réparti dans les catégories très faible (0 à < 200), faible (200 à < 375), modéré (375 à < 625), élevé (625 à < 1100) et très élevé (≥ 1100).

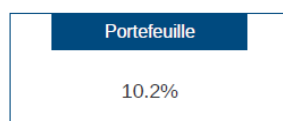
II. Exposition aux combustibles fossiles

Répartition proportionnelle du portefeuille	Portefeuille	Benchmark
Charbon	6.9%	6.3%
Autres combustibles fossiles	15.7%	16.6%

Part des placements dans des entreprises réalisant des revenus (chiffre d'affaires > 0%) issus d'activités liées au charbon et à d'autres combustibles fossiles (pétrole et gaz).

III. Engagement vérifié vers le zéro émission nette

Part des entreprises du portefeuille présentant un engagement vérifié (SBTi) vers le zéro émission nette et des objectifs intermédiaires crédibles :



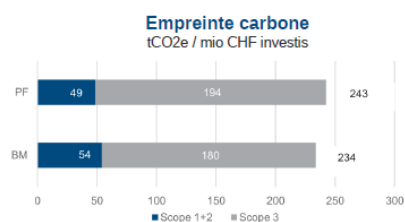
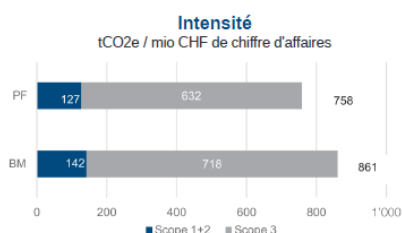
La Science Based Targets initiative (SBTi) promeut des mesures climatiques ambitieuses dans le secteur privé en permettant aux organisations de définir des objectifs de réduction des émissions fondés sur la science.

Reporting ASIP – PAT-BVG Actions Suisse

Benchmark : Swiss Performance Index (SPI)

Données du portefeuille au 31.12.2025

I. Émissions de gaz à effet de serre

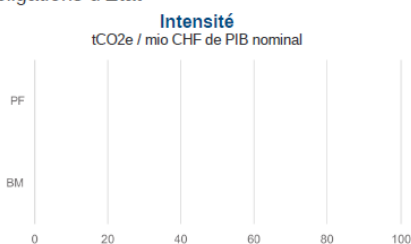


Catégorie d'émissions couverte	Portefeuille	Benchmark
Scope 1 + 2	100%	100%
Scope 3	100%	100%

PF : Portefeuille, BM : Benchmark

Le risque carbone est réparti dans les catégories très faible (0 à < 15), faible (15 à < 70), modéré (70 à < 250), élevé (250 à < 525) et très élevé (≥ 525).

Obligations d'État



	Part de la fortune	Couverture
Portefeuille	0%	n.a.
Benchmark	0%	n.a.

Le point de données représente l'intensité en gaz à effet de serre d'une économie (exprimée en tonnes par million de CHF de PIB nominal). Plus la valeur est élevée, plus l'économie est intensive en émissions. Sont pris en compte les six gaz à effet de serre couverts par le Protocole de Kyoto : dioxyde de carbone, protoxyde d'azote, hydrofluorocarbures, perfluorocarbures et hexafluorure de soufre. La grandeur utilisée pour la normalisation (PIB nominal) est cohérente avec celle retenue pour les données d'intensité relatives aux entreprises (intensité selon Scope 1+2, normalisée en tonnes par million de CHF de chiffre d'affaires).

Le profil d'émissions des obligations d'État est réparti dans les catégories très faible (0 à < 200), faible (200 à < 375), modéré (375 à < 625), élevé (625 à < 1100) et très élevé (≥ 1100).

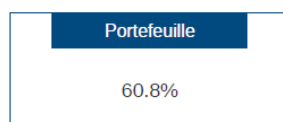
II. Exposition aux combustibles fossiles

Répartition proportionnelle du portefeuille	Portefeuille	Benchmark
Charbon	0.6%	0.2%
Autres combustibles fossiles	1.8%	0.9%

Part des placements dans des entreprises réalisant des revenus (chiffre d'affaires > 0%) issus d'activités liées au charbon et à d'autres combustibles fossiles (pétrole et gaz).

III. Engagement vérifié vers le zéro émission nette

Part des entreprises du portefeuille présentant un engagement vérifié (SBTi) vers le zéro émission nette et des objectifs intermédiaires crédibles :



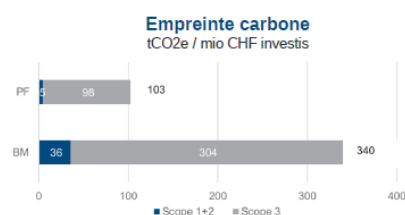
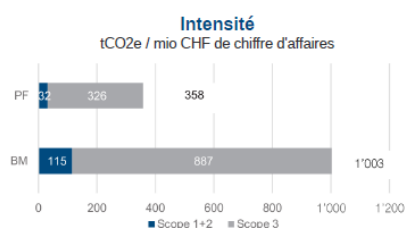
La Science Based Targets initiative (SBTi) promeut des mesures climatiques ambitieuses dans le secteur privé en permettant aux organisations de définir des objectifs de réduction des émissions fondés sur la science.

Reporting ASIP – PAT-BVG Actions Monde

Benchmark : MSCI Developed World ex Switzerland Net Index

Données du portefeuille au 31.12.2025

I. Émissions de gaz à effet de serre

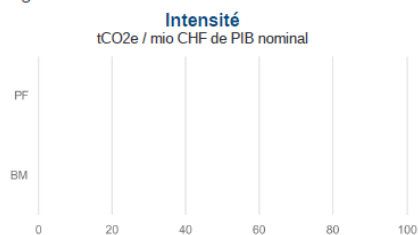


Catégorie d'émissions couverte	Portefeuille	Benchmark
Scope 1 + 2	100%	100%
Scope 3	100%	100%

PF : Portefeuille, BM : Benchmark

Le risque carbone est réparti dans les catégories très faible (0 à < 15), faible (15 à < 70), modéré (70 à < 250), élevé (250 à < 525) et très élevé (≥ 525).

Obligations d'État



	Part de la fortune	Couverture
Portefeuille	0%	n.a.
Benchmark	0%	n.a.

Le point de données représente l'intensité en gaz à effet de serre d'une économie (exprimée en tonnes par million de CHF de PIB nominal). Plus la valeur est élevée, plus l'économie est intensive en émissions. Sont pris en compte les six gaz à effet de serre couverts par le Protocole de Kyoto : dioxyde de carbone, protoxyde d'azote, hydrofluorocarbures, perfluorocarbures et hexafluorure de soufre. La grandeur utilisée pour la normalisation (PIB nominal) est cohérente avec celle retenue pour les données d'intensité relatives aux entreprises (intensité selon Scope 1+2, normalisée en tonnes par million de CHF de chiffre d'affaires).

Le profil d'émissions des obligations d'État est réparti dans les catégories très faible (0 à < 200), faible (200 à < 375), modéré (375 à < 625), élevé (625 à < 1100) et très élevé (≥ 1100).

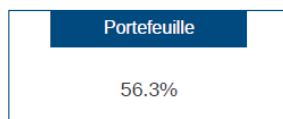
II. Exposition aux combustibles fossiles

Répartition proportionnelle du portefeuille	Portefeuille	Benchmark
Charbon	1.2%	3.2%
Autres combustibles fossiles	4.2%	10.9%

Part des placements dans des entreprises réalisant des revenus (chiffre d'affaires > 0%) issus d'activités liées au charbon et à d'autres combustibles fossiles (pétrole et gaz).

III. Engagement vérifié vers le zéro émission nette

Part des entreprises du portefeuille présentant un engagement vérifié (SBTi) vers le zéro émission nette et des objectifs intermédiaires crédibles :



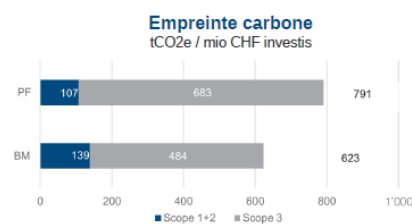
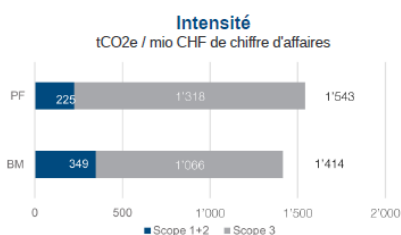
La Science Based Targets initiative (SBTi) promeut des mesures climatiques ambitieuses dans le secteur privé en permettant aux organisations de définir des objectifs de réduction des émissions fondés sur la science.

Reporting ASIP – PAT-BVG Actions marchés émergents

Benchmark : MSCI Emerging Markets CHF Net Index

Données du portefeuille au 31.12.2025

I. Émissions de gaz à effet de serre

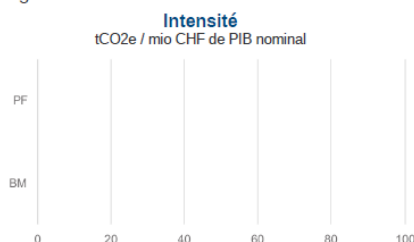


Catégorie d'émissions couverte	Portefeuille	Benchmark
Scope 1 + 2	96%	100%
Scope 3	97%	100%

PF : Portefeuille, BM : Benchmark

Le risque carbone est réparti dans les catégories très faible (0 à < 15), faible (15 à < 70), modéré (70 à < 250), élevé (250 à < 525) et très élevé (≥ 525).

Obligations d'État



	Part de la fortune	Couverture
Portefeuille	0%	n.a.
Benchmark	0%	n.a.

Le point de données représente l'intensité en gaz à effet de serre d'une économie (exprimée en tonnes par million de CHF de PIB nominal). Plus la valeur est élevée, plus l'économie est intensive en émissions. Sont pris en compte les six gaz à effet de serre couverts par le Protocole de Kyoto : dioxyde de carbone, protoxyde d'azote, hydrofluorocarbures, perfluorocarbures et hexafluorure de soufre. La grandeur utilisée pour la normalisation (PIB nominal) est cohérente avec celle retenue pour les données d'intensité relatives aux entreprises (intensité selon Scope 1+2, normalisée en tonnes par million de CHF de chiffre d'affaires).

Le profil d'émissions des obligations d'État est réparti dans les catégories très faible (0 à < 200), faible (200 à < 375), modéré (375 à < 625), élevé (625 à < 1100) et très élevé (≥ 1100).

II. Exposition aux combustibles fossiles

Répartition proportionnelle du portefeuille	Portefeuille	Benchmark
Charbon	2.7%	2.3%
Autres combustibles fossiles	6.7%	6.7%

Part des placements dans des entreprises réalisant des revenus (chiffre d'affaires > 0%) issus d'activités liées au charbon et à d'autres combustibles fossiles (pétrole et gaz).

III. Engagement vérifié vers le zéro émission nette

Part des entreprises du portefeuille présentant un engagement vérifié (SBTi) vers le zéro émission nette et des objectifs intermédiaires crédibles :

Portefeuille
31.1%

La Science Based Targets initiative (SBTi) promeut des mesures climatiques ambitieuses dans le secteur privé en permettant aux organisations de définir des objectifs de réduction des émissions fondés sur la science.

Glossaire

Intensité carbone selon les Scopes 1 et 2 : les chiffres publiés reposent sur les données d'émissions de gaz à effet de serre déterminées et publiées par chaque entreprise à la date de référence, conformément à la définition des Scopes 1 et 2, normalisées sur la base du chiffre d'affaires exprimé en CHF afin de garantir la comparabilité entre entreprises de tailles différentes.

Intensité carbone selon le Scope 3 : le chiffre publié repose sur les données d'émissions de gaz à effet de serre déterminées et publiées par chaque entreprise à la date de référence, conformément à la définition du Scope 3, normalisées sur la base du chiffre d'affaires exprimé en CHF afin de garantir la comparabilité entre entreprises de tailles différentes.

L'empreinte CO2 mesure les émissions attribuables à l'ensemble des sources de financement (valeur d'entreprise plus liquidités, EVIC), normalisées par rapport au montant investi (mio CHF). Elle exprime ainsi les émissions dont un investisseur est responsable pour chaque million de CHF investi dans le capital-actions de l'entreprise.

Clause de non-responsabilité

Picard Angst AG (Picard Angst) est autorisée en Suisse en tant que gestionnaire de fortune collective au sens de l'art. 2 al. 1 let. c de la loi fédérale sur les établissements financiers du 15 juin 2018 (LEFin) et est soumise à la surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Les informations qui précèdent constituent de la publicité, respectivement des communications marketing. Elles ne constituent ni un conseil ou une recommandation en matière de placement, ni une offre, une recommandation ou une invitation à soumettre une offre d'achat ou de vente, ni le résultat d'une analyse financière du produit financier mentionné. Les informations s'adressent exclusivement aux clients institutionnels au sens de l'art. 4 de la loi fédérale suisse sur les services financiers du 15 juin 2018 (LSFin) ainsi qu'aux contreparties éligibles au sens de l'art. 30 al. 2 de la directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 (MiFID II). Les indications sont de nature générale et ne tiennent pas compte des besoins individuels d'un client institutionnel potentiel ou d'une contrepartie éligible en matière de rendement, de situation fiscale ou de tolérance au risque. Il est rappelé qu'un placement en valeurs mobilières comporte également des risques. Les informations proviennent de sources que Picard Angst considère comme fiables et complètes. Picard Angst les a soigneusement recherchées et compilées au mieux de ses connaissances ; leur transmission s'effectue toutefois sans garantie. Picard Angst n'assume aucune responsabilité, ni expresse ni tacite, quant à l'actualité, à l'exhaustivité et à l'exactitude du contenu des informations mentionnées. Des modifications peuvent intervenir à tout moment sans préavis.

This disclosure was developed using information from MSCI ESG Research LLC or its affiliates or information providers. Although Picard Angst AG information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the «ESG Parties») obtain information (the «Information») from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaim all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The Information may only be used for your internal use, may not be reproduced or disseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of any financial instruments or products or indices. Further, none of the Information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.

Signatory of:



Finreon : rapport carbone pour PAT BVG au 31 décembre 2025



Certificat Finreon Carbon Focus Strategy – Rapport sur les émissions de carbone pour PAT-BVG

31.12.2025

Stratégie de décarbonisation

Le certificat **Finreon Focus Strategy** combine la réplique d'un indice d'actions mondiales (réplique d'indice) avec le **Finreon Carbon Focus® CO₂ Swap** à effet de levier (**Leveraged Finreon Carbon Focus® Swap**), une solution innovante faisant l'objet d'une demande de brevet. Cette combinaison permet d'obtenir une exposition de 100% aux actions mondiales tout en présentant une exposition fortement négative aux modèles économiques à forte intensité carbone. Les deux indices de swap négociés (position long et position short) génèrent conjointement une empreinte carbone financée du portefeuille fortement négative. Grâce aux restrictions intégrées au sein du CO₂ Swap (restrictions par pays, secteur, industrie, etc.), il est possible d'obtenir cette empreinte carbone fortement négative tout en limitant l'impact sur la performance et le risque. Avec une pondération d'un peu plus de 2% du certificat au sein de l'allocation actions mondiales PAT-BVG, l'empreinte carbone du portefeuille peut être entièrement décarbonée.

Remarques concernant le concept :

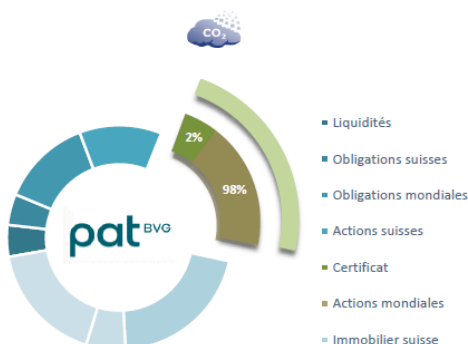
L'empreinte carbone financée d'un portefeuille résulte de l'attribution proportionnelle des émissions de gaz à effet de serre générées par les entreprises détenues en portefeuille. Cette attribution est effectuée en fonction de la pondération de chaque investissement dans le portefeuille de PAT-BVG. L'empreinte carbone financée d'un portefeuille ne reflète donc pas les émissions réelles de CO₂ directement générées par PAT-BVG, mais l'exposition de PAT-BVG aux émissions de CO₂ produites par les entreprises composant son portefeuille. La stratégie **Finreon Focus Strategy** ne constitue ni un mécanisme de compensation physique des émissions de CO₂, ni un investissement à impact.

Allocation des actions mondiales (vieux)	
Actions mondiales (100%)	
	
Empreinte CO ₂	
29 tCO ₂ e/€M EVIC*	
Intensité CO ₂	
90 tCO ₂ e/€M chiffre d'affaires	

Allocation des actions mondiales (nouveau)	
Actions mondiales (98%)	Certificat (2%)
	Réplique d'indice + Leveraged Finreon Carbon Focus® Swap
Empreinte CO ₂	
5 tCO ₂ e/€M EVIC*	
Intensité CO ₂	
55 tCO ₂ e/€M chiffre d'affaires	

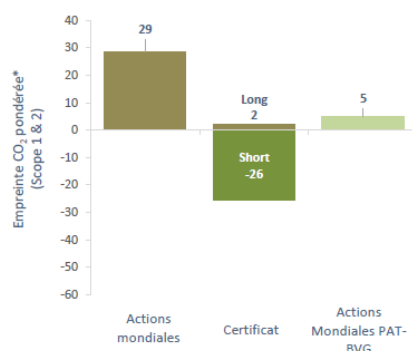
* tCO₂ équivalent par Mio. € Enterprise Value Including Cash (EVIC) (Scope 1 & 2)

Allocation d'actifs PAT-BVG



illustratif

Empreinte CO₂ actions mondiales PAT-BVG



* In tCO₂ équivalent par Mio. € Enterprise Value Including Cash (EVIC)



Définitions et remarques

Remarques particulières concernant la méthode de calcul

- L'empreinte carbone du portefeuille / l'intensité carbone du portefeuille résulte de l'attribution proportionnelle des émissions de gaz à effet de serre générées par les entreprises composant le portefeuille. Cette attribution est effectuée en fonction de la pondération respective des investissements dans le portefeuille des investisseurs. L'empreinte carbone d'un portefeuille ne reflète donc pas les émissions physiques de CO₂ directement causées par l'investisseur, mais son exposition aux émissions de CO₂ générées par les entreprises détenues en portefeuille.
- Finreon Focus Strategy ne constitue ni une compensation physique des émissions de CO₂, ni un investissement à impact. L'influence exercée par l'investisseur sur la prise de décision des entreprises ne doit pas être confondue avec les effets réels sur l'environnement et la société. Contrairement aux investissements à impact, Finreon Focus Strategy est un concept basé sur des instruments des marchés financiers publics (public markets) visant à optimiser le profil risque/rendement d'un portefeuille en matière de CO₂ et à exercer une influence sur les entreprises au moyen de signaux hors marché (non-market signals) et de signaux de marché (market signals).
- Les produits dérivés (p. ex. les total return swaps ou les contrats à terme) ne sont actuellement pas encore couverts par les recommandations réglementaires relatives à la publication des indicateurs de durabilité. Dans cette solution, ils sont utilisés comme instruments techniques de gestion de portefeuille, à des fins de couverture ou comme source de rendement supplémentaire. Les actifs sous-jacents sont évalués de manière similaire à un investissement direct dans ces mêmes actifs, notamment en ce qui concerne leur empreinte carbone.

Émissions de CO₂

L'empreinte carbone d'un portefeuille correspond à la somme des émissions attribuées proportionnellement à chacune des entreprises qui le composent, en fonction de la part des actions détenues dans le portefeuille.

L'empreinte carbone du portefeuille est calculée à partir de la somme des émissions des scopes 1 et 2, telles que publiées par ISS ESG.

On distingue les catégories d'émissions suivantes :

- Scope 1 – Émissions directes générées par les activités propres de l'entreprise dans le cadre de sa production ou de sa prestation de services.
- Scope 2 – Émissions indirectes liées à la production de l'énergie achetée et consommée par l'entreprise, notamment l'électricité, la chaleur ou le vapeur.
- Scope 3 – Toutes les autres émissions indirectes générées par les activités de l'entreprise, telles que celles liées aux fournisseurs, aux prestataires de services ou aux déplacements professionnels.

Mention légale importante

Le présent document est fourni exclusivement à titre d'information par Finreon AG, Oberer Graben 3, 9000 Saint-Gall. Il ne prétend pas constituer une présentation exhaustive des caractéristiques des produits. Les textes ne satisfont pas à toutes les exigences réglementaires applicables visant à garantir l'impartialité des analyses financières. Il n'existe aucune interdiction pour l'auteur du document ou pour Finreon AG de négocier les instruments financiers concernés avant ou après la publication de ce document.

Le présent document ne constitue pas une invitation à acheter ou à vendre des parts de certificats. Bien que Finreon AG, Saint-Gall, ainsi que ses fournisseurs d'informations, notamment Institutional Shareholder Services Inc. (ISS ESG) et ses sociétés affiliées (les « parties ESG »), obtiennent des informations (les « Informations ») auprès de sources qu'elles considèrent comme fiables, aucune des parties ESG ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des données contenues dans le présent document et décline expressément toute garantie, expresse ou implicite, y compris celles relatives à la qualité marchande et à l'adéquation à un usage particulier.

Les Informations ne peuvent être utilisées qu'à des fins internes, ne peuvent être reproduites ni redistribuées sous quelque forme que ce soit et ne peuvent être utilisées comme base ou composante d'instruments financiers, de produits ou d'indices. En outre, aucune Information ne peut, à elle seule, être utilisée pour décider quels titres acheter ou vendre.

Aucune des parties ESG ne pourra être tenue responsable des erreurs ou omissions liées aux données contenues dans le présent document, ni de tout dommage direct, indirect, particulier, punitif, consécutif ou autre (y compris les pertes de bénéfices), même si elle a été informée de la possibilité de tels dommages.

Dans la mesure où cette présentation contient des indications relatives à des performances futures, celles-ci et/ou les recommandations correspondantes reposent notamment sur des prévisions concernant l'évolution future des marchés financiers ainsi que sur des simulations correspondantes. Ces prévisions et simulations reposent principalement sur des expériences et des données de performance historiques concrètes. Nous attirons donc expressément votre attention sur le fait que les données historiques de performance, les calculs prévisionnels et autres simulations ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Nous ne pouvons dès lors garantir la réalisation des valeurs prévues dans les calculs de modèles.

Les commissions, coûts et impôts supportés au niveau de l'investisseur ont un effet négatif sur la performance de ce produit financier. Les investissements en devises étrangères comportent également un risque de change, ce qui peut entraîner une augmentation ou une diminution du rendement exprimé dans la monnaie de référence de l'investisseur en fonction des fluctuations des taux de change.

Dans la mesure où des opportunités d'investissement indicatives ou des structures de portefeuille sont présentées, les dispositions suivantes s'appliquent :

Les opportunités d'investissement indicatives ou structures de portefeuille présentées dans les présents documents, ainsi que les calculs de modèles qui y figurent, reposent sur les informations et données qui nous ont été communiquées jusqu'à présent et dont nous n'avons pas vérifié l'exactitude ni l'exhaustivité.

L'opportunité d'investissement/la structure de portefeuille indicative présentée constitue uniquement une illustration et ne prétend pas être adaptée de manière exhaustive aux besoins de l'investisseur. Elle vise plutôt à informer sur les possibilités générales d'investissement.

Afin de pouvoir formuler une recommandation d'investissement finale et spécifiquement adaptée à votre situation personnelle, nous avons besoin d'informations supplémentaires, notamment concernant vos objectifs d'investissement, votre capacité et votre tolérance au risque, votre expérience et vos connaissances en matière de services et produits financiers, ainsi que votre situation financière.

Les produits recommandés dans notre plan d'action reposent sur les cours et conditions actuellement en vigueur, qui peuvent toutefois évoluer quotidiennement. Cela s'applique également aux propositions d'investissement et aux portefeuilles modèles contenus dans cette présentation, lesquels peuvent devenir rapidement obsolètes en raison de l'évolution des marchés et ne reflètent donc qu'une situation à un instant donné.

Dans la mesure où les données contenues dans ce document proviennent de tiers, Finreon AG n'assume aucune garantie quant à leur exactitude ou leur exhaustivité, même si seules des sources considérées comme fiables sont utilisées.

Le présent document ne peut être reproduit, transmis à des tiers ou diffusé qu'avec l'accord explicite de Finreon AG.

Les produits ou titres décrits dans ce document peuvent ne pas être disponibles à l'achat dans tous les pays ou peuvent être accessibles uniquement à certaines catégories d'investisseurs.

Le présent document et les Informations qu'il contient ne peuvent être distribués ou publiés que dans les pays où cette distribution ou publication est autorisée par les dispositions légales applicables. La distribution directe ou indirecte de ce document aux États-Unis, au Royaume-Uni, au Canada ou au Japon, ainsi que sa transmission à des résidents américains ou à des citoyens américains, est interdite.

Reichmuth & CO :
Rapport non financier 2025 – Mandat «Infrastructure»



Fondation de prévoyance du
personnel des médecins et
vétérinaires PAT-BVG
Rapport non financier 2025

Mandat d'infrastructure



Table des matières

Description du mandat.....	2
Aperçu du mandat d'infrastructure	3
Mention légale.....	7

Description du mandat

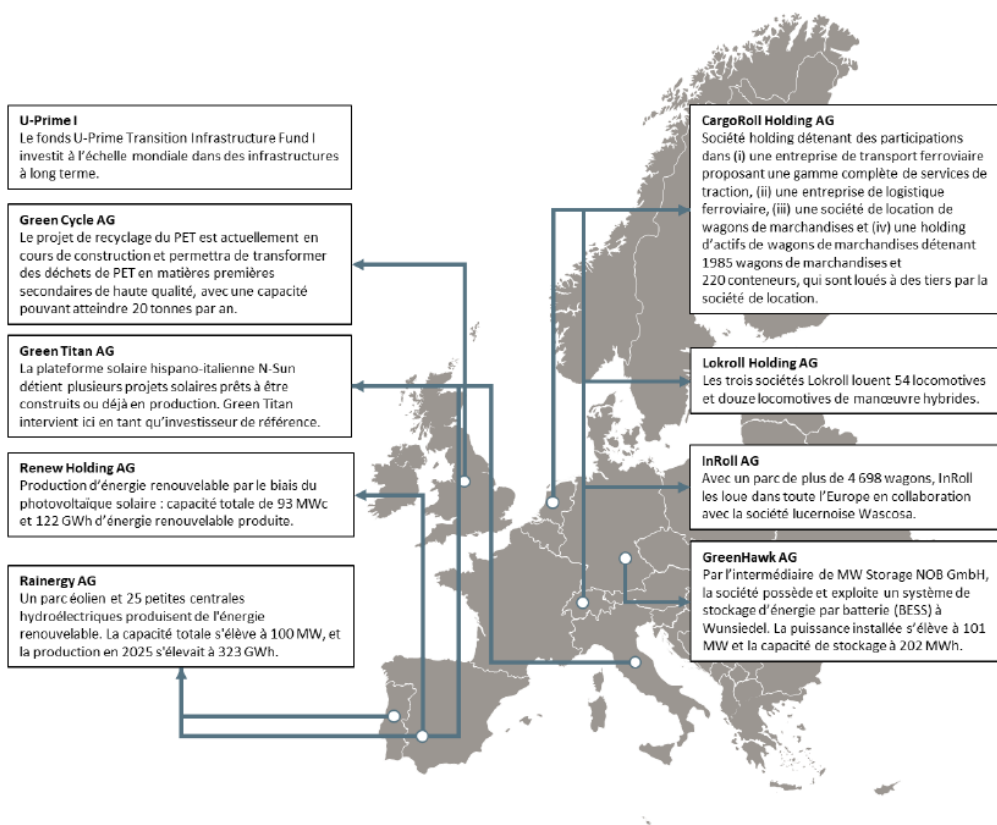
En novembre 2021, la Fondation de prévoyance des médecins et vétérinaires PAT-BVG a confié à Reichmuth & Co Investment Management AG (RIMAG) la gestion d'un mandat d'infrastructure. Le contrat de mandat a été conclu pour un horizon d'investissement de 12 ans. Ce délai constitue la base des décisions d'investissement. Le contrat de mandat ne fait aucune référence à des objectifs de développement durable ni à des cadres de référence. En conséquence, la gestion des actifs n'est pas durable. À la demande expresse de la PAT-BVG, RIMAG établit un rapport sur les

aspects non financiers du mandat d'infrastructure, notamment une cartographie des investissements existants par rapport aux Objectifs de développement durable (ODD) pertinents. Selon l'interprétation commune des parties, cela ne confère pas pour autant au mandat une nouvelle dimension de durabilité. En particulier, les critères de durabilité ne doivent pas être systématiquement pris en compte dans les décisions d'investissement. Sauf indication contraire, les chiffres actuels sont valables au 31 décembre 2025.

Aperçu du mandat d'infrastructure

Au 31 décembre 2025, le mandat compte neuf investissements. Les huit investissements directs sont tous situés en Europe. L'investissement indirect dans un fonds est réalisé à l'échelle mondiale.

Les actifs ou portefeuilles d'infrastructure sont en partie déjà en exploitation et en partie encore en construction.





Renew Holding AG

Le mandat d'infrastructure de PAT-BVG est copropriétaire, par l'intermédiaire de la société de portefeuille BDPE Hybrid Package Project I SL, d'un portefeuille photovoltaïque de 93 MWc situé dans le sud de l'Espagne, comprenant deux centrales dans les provinces de Ciudad Real et de Cáceres. Le projet a été développé par Abei Energy, un producteur d'électricité indépendant opérant à l'international, qui assure également l'exploitation et la maintenance en tant que gestionnaire d'actifs local ; les centrales ont été mises en service respectivement en 2023 et 2024 et produisent de l'énergie renouvelable à pleine capacité depuis fin 2024.

La centrale photovoltaïque de Trujillo (Cáceres), d'une puissance de 56 MWp, a été mise en service en décembre 2023, tandis que celle de Picón (Ciudad Real), d'une puissance de 36,5 MWp, a démarré son exploitation commerciale au troisième trimestre 2024. En 2025, les deux centrales ont produit ensemble 122 GWh d'électricité renouvelable et ont contribué, grâce à l'utilisation de l'énergie solaire, à l'ODD 7 (Énergie abordable et propre) ainsi qu'à l'ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructures).

Mesures de compensation écologique pour la préservation de la biodiversité

Dans le cadre du projet Brillante, des mesures de compensation écologique complètes sont mises en œuvre sur les centrales photovoltaïques de Trujillo et de Picón afin de préserver et de valoriser la biodiversité malgré la construction et l'exploitation des installations. En raison de leur emplacement au sein ou à proximité de zones importantes de protection des oiseaux, des mesures ont notamment été prises : des câbles ont été enterrés, des dispositifs de protection des oiseaux ont été installés et de nombreux nichoirs ainsi que des programmes de protection pour les chauves-souris, les rapaces et les chouettes ont été mis en place. En complément, des programmes de mentorat – dont un programme quinquennal consacré à l'avifaune et le suivi du milan royal – favorisent de manière ciblée la protection des espèces d'oiseaux sensibles.

De plus, des étangs, des tas de pierres et d'autres éléments structurels ont été créés ou préservés pour servir d'habitats aux amphibiens, aux reptiles et aux petits mammifères. Grâce à des plantations, à des corridors écologiques et à une large ceinture végétale, la connectivité des habitats est améliorée et la stabilité à long terme des écosystèmes est renforcée.



L'un des nichoirs destinés aux chouettes effraies sur le site du Picón

Green Cycle AG

Au deuxième trimestre 2025, l'opération de recyclage du PET a été finalisée, permettant ainsi à Green Cycle AG d'intégrer le portefeuille. Le projet de recyclage du PET d'Enviroo Project Co est un projet de recyclage des plastiques d'importance stratégique situé dans le nord de l'Angleterre, qui contribue de manière ciblée à la mise en œuvre des principaux objectifs du Royaume-Uni en matière de politique environnementale et industrielle. Au cœur de ce projet se trouve l'objectif politique de renforcer l'économie circulaire nationale, de combler les lacunes existantes en matière d'infrastructures dans le secteur du recyclage et, à l'avenir, de valoriser davantage les déchets plastiques sur le territoire national plutôt que de les exporter.



L'usine est actuellement en construction et devrait, à terme, produire jusqu'à 20 tonnes par an de PET recyclé (« rPET ») de haute qualité et adapté au contact alimentaire. Cela permettra non seulement de boucler le cycle des matériaux, mais aussi de réduire la dépendance vis-à-vis des importations et des exportations dans le secteur des plastiques. Outre son impact écologique, le projet génère également une plus-value sociale. La construction et l'exploitation de l'usine de recyclage des plastiques par Enviroo créent des emplois qualifiés dans le nord de l'Angleterre et renforcent la valeur ajoutée régionale. Parallèlement, le projet garantit le développement de compétences industrielles en matière de recyclage sur place. Une fois mis en œuvre, le projet de recyclage du PET contribuera de manière significative à la réduction des déchets et à l'utilisation efficace des ressources, s'inscrivant ainsi dans la lignée des ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructures), ODD 11 (Villes et communautés durables) et ODD 12 (Consommation et production durables).

GreenHawk AG

La société MW Storage NOB GmbH a construit un système de stockage d'énergie par batterie (BESS) à Arzberg, dans l'arrondissement de Wunsiedel (Allemagne), d'une puissance installée de 101 MW et d'une capacité de stockage de 202 MWh. Le BESS de Wunsiedel est intégré au réseau électrique local au niveau de la haute tension et fournit des capacités de réserve pour assurer la stabilité de la fréquence et du réseau. De plus, il tire parti de la volatilité des prix de l'énergie pour générer des revenus grâce au marché intrajournalier : lorsque les prix sont bas, la batterie est chargée ; lorsqu'ils sont élevés, elle est

déchargée et l'énergie est vendue.

La construction a débuté en février 2024 et l'exploitation commerciale a pu démarrer au second semestre 2025. Le système de stockage, fourni par Fluence, une coentreprise entre AES et Siemens Energy, repose sur la technologie lithium-ion, choisie pour sa réactivité et sa longévité. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'ODD 7 (Énergie abordable et propre) et de l'ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructures).



CargoRoll Holding AG

CargoRoll Holding AG a été fondée en 2021 sur le modèle de concepts éprouvés de location de wagons de marchandises et de locomotives, dans le but de constituer un portefeuille diversifié et moderne de wagons de marchandises. Parallèlement, un investissement a été réalisé dans une société de location expérimentée. À cette fin, CargoRoll Holding AG finance d'une part CargoRoll AG, qui détient le portefeuille de wagons de marchandises. D'autre part, CargoRoll Holding AG détient une participation de 45,1 % dans le groupe néerlandais Rail Innovators Group. Ce groupe fournit des services de logistique et de traction et agit en tant que loueur de wagons de marchandises. Il loue ainsi les wagons de marchandises acquis par CargoRoll AG à des entreprises ferroviaires et logistiques européennes. Fin 2025, le parc de CargoRoll AG comptait 1985 wagons de marchandises et 220 conteneurs.

À l'avenir, CargoRoll Holding AG prévoit de continuer à développer et à diversifier la flotte de wagons de marchandises de CargoRoll AG. Elle entend également soutenir la stratégie de croissance de Rail Innovators Group. Ces initiatives visent à renforcer le transport de marchandises par rail et à favoriser le transfert de la route vers le rail. L'objectif est ainsi de réduire les émissions de carbone liées au transport et d'améliorer l'efficacité des transports. Cela s'inscrit dans le cadre de l'engagement en faveur de solutions de transport durables et efficaces sur le plan énergétique, et est conforme à l'ODD 7 (Énergie abordable et propre) et à l'ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructures).

SWS-Powerbox®

En 2025, CargoRoll Holding a conclu un contrat d'exclusivité avec le fournisseur de la SWS-Powerbox®. Cela permet de maintenir la chaîne du froid de bout en bout pendant le transport ferroviaire. Jusqu'à présent, cela était assuré par des groupes électrogènes diesel. La SWS-Powerbox® constitue à cet égard une alternative durable. Cela revêt une importance particulière dans la mesure où, en raison d'obstacles techniques, les transports frigorifiques sont aujourd'hui

principalement assurés par des poids lourds. L'intégration de systèmes de réfrigération durables permet de transférer les transports frigorifiques vers le rail.

La SWS-Powerbox® tire son électricité de l'énergie cinétique du wagon. Une partie de cette énergie est directement utilisée pour la réfrigération, tandis qu'à partir d'une certaine vitesse, une batterie de stockage est rechargée pour servir de réserve (récupération d'énergie). La SWS-Powerbox® peut être attelée manuellement au conteneur frigorifique. En collaboration avec le constructeur de wagons Gök Yapi, CargoRoll a également développé une version sous le châssis. Grâce aux « Power Wagons » – une combinaison de wagons intermodaux et de SWS-Powerbox® –, il est possible d'étendre l'activité tout en réduisant considérablement les émissions de gaz à effet de serre par tonne-kilomètre par rapport au transport routier, mais aussi par rapport au transport ferroviaire utilisant un groupe électrogène diesel.



Power Wagon de CargoRoll

Mentions légales

Les informations et opinions publiées dans la présente documentation ne constituent ni une invitation, ni une offre, ni une recommandation visant à recourir à un service, à acquérir ou à vendre des instruments de placement, ou à effectuer d'autres transactions. Le véhicule de placement mentionné dans la présente documentation comporte des risques et ne convient pas à tous les investisseurs.

Le présent document ne constitue pas un conseil en investissement ni une base de décision quelconque, et ne représente aucune recommandation financière, juridique, fiscale et/ou autre. Il ne remplace pas le conseil qualifié nécessaire avant toute décision d'achat, notamment en ce qui concerne tous les risques associés. Aucune décision d'investissement ou autre ne doit être prise sur la base des documents présentés ici. Nous attirons votre attention sur le fait que les indications relatives à une performance future ne doivent être interprétées ni comme une responsabilité ni comme une garantie, expresse ou tacite, concernant l'évolution future de la valeur. Reichmuth & Co Investment Management AG décline toute responsabilité et ne donne aucune garantie quant à l'exactitude des informations contenues dans la présente documentation.

Mentions légales

Photos : Reichmuth & Co Investment Management AG, ABEI Energy, Wascosa, SWS PS Power Solutions GmbH

Icônes des ODD © Nations Unies. Source : Nations Unies | www.un.org/sustainabledevelopment Les Objectifs de développement durable (ODD) sont conçus comme des cibles et ont un caractère

L'évaluation visant à déterminer si et dans quelle mesure des investissements individuels contribuent aux ODD ou les soutiennent est, par nature, subjective et influencée par divers facteurs. RIMAG ne donne aucune assurance ni garantie quant au fait que les investissements soient réalisés dans des entreprises qui se sont formellement engagées en faveur des ODD, ni quant au fait que ces entreprises prennent des mesures concrètes conformes à ces objectifs.

Il n'y a aucune garantie que des tiers externes parviendraient aux mêmes conclusions concernant la pertinence ou l'alignement d'un investissement donné par rapport aux ODD. À cet égard, les décisions d'investissement ne devraient pas se fonder sur la cartographie des ODD ni sur la méthodologie d'alignement sur les ODD de RIMAG. Par ailleurs, cela peut évoluer au fil du temps et est soumis à l'interprétation interne ainsi qu'à l'appréciation de RIMAG.